



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue à huis clos, le 31 janvier 2022, à 17 h 30.

Le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5

Étaient absents : Monsieur Yves Leduc, poste no 1, Madame Danièle Tremblay, poste no 3, et Madame Annie Chevalier, poste no 6, après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale adjointe par intérim, madame Léonne Bergeron

1 **RÉSOLUTION 2022-01-018**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
3. Report de la date d'adoption du budget
4. Fin d'emploi de monsieur Jean-François Germain
5. Nomination de madame Léonne Bergeron à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
6. Désignation de signataires autorisés pour les chèques
7. Autorisation du signataire auprès de tous les organismes
8. Nomination du représentant autorisé pour les services électroniques : CLIQSECUR entreprise et Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
9. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
10. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
11. Autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2022-01-019**
ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID- 19;

ATTENDU les mesures de confinement imposées par le gouvernement;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 **RÉSOLUTION 2022-01-020**
REPORT DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de reporter la date d'adoption du budget pour l'exercice financier 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 au 28 février 2022 à 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **RÉSOLUTION 2022-01-021**
FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GERMAIN

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de mettre fin au lien d'emploi avec monsieur Jean-François Germain, en date du 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5 **RÉSOLUTION 2022-01-022**
NOMINATION DE MADAME LÉONNE BERGERON À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que madame Léonne Bergeron a été embauchée à titre de directrice générale adjointe par intérim;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(rice) général(e) est vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de nommer madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à partir du 1^{er} février 2022 et d'autoriser le maire à signer l'addenda au contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 **RÉSOLUTION 2022-01-023**
DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES
CHÈQUES

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la Municipalité soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Madame Sophie Brien, technicienne comptable

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-356, adoptée le 29 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7 **RÉSOLUTION 2022-01-024**
AUTORISATION DU SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES
ORGANISMES

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Léonne Bergeron, à être signataire autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-357, adoptée le 29 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8 **RÉSOLUTION 2022-01-025**
NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES
SERVICES ÉLECTRONIQUES : CLIQSÉQR ENTREPRISE ET
PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET RÉGIONALES (PGAMR)

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu:

1. De nommer madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques CLIQSÉQR entreprise;
2. De nommer madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

3. D'autoriser monsieur Jacques Allard, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-358, adoptée le 22 novembre 2021 et la résolution 2021-12-376, adoptée le 13 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9

RÉSOLUTION 2022-01-026

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la Municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-359, adoptée le 29 novembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10

RÉSOLUTION 2022-01-027

NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de nommer madame Léonne Bergeron à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence pour la Municipalité de L'Ascension.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-360, adoptée le 29 novembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

11 **RÉSOLUTION 2022-01-028**
AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension :

- Madame Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal et de voirie
- Monsieur David Lavigne, directeur du service incendie

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-361, adoptée le 29 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12. **RÉSOLUTION 2022-01-029**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Je soussignée Léonne Bergeron directrice générale adjointe par intérim de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe par intérim

Je soussigné Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard
Maire